

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.80
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.66

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Abonnement, Trois Mois, Six Mois, Un An. Includes rates for Le Havre, Seine-Inférieure, Eure, etc.

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.

SUR LE FRONT

Le Président de notre Conseil d'Administration a reçu la lettre qui suit :

Mon cher Président,

Si notre régiment a été aux premières loges, comme je vous l'ai écrit, pour assister au bombardement précédent l'attaque des positions de Tontevant, vous devinez qu'il a été aussi bien placé pour subir le début de la canonnade ennemie; les Allemands ne pouvaient pas, en effet, rester insensibles à la préparation de notre feu d'artillerie dont ils ressentent déjà trop bien les effets; dès l'avant-veille de la bataille, ils ont commencé à nous répondre de leur mieux et c'était d'autant plus dangereux pour notre santé que nous montrions la garde dans les parallèles étroites et rudimentaires nouvellement creusées en avant même de nos tranchées de première ligne et des réseaux de fil de fer qui d'ailleurs furent eux-mêmes entés pour que rien n'entrave l'élan de l'assaut. Nous avons vécu là, je vous prie de le croire, des heures bien palpitantes d'intérêt... et notre régiment a ainsi eu l'honneur d'essayer les premiers feux de l'ennemi et de compter les premières victimes.

Passé encore les obus habituels! Nous y sommes fâchés plus ou moins et en général ils portent trop loin pour la première ligne; mais nous avons fait la connaissance des fameux « minenwerfer » et je dois avouer que leur réputation n'est pas usurpée. Ce sont, pour une fois, de vraies marmottes, sans plaisanterie; j'en ai vu de très près qui, par bonheur, n'avaient pas éclaté; elles ont tout de la forme et de la taille du pot-au-feu cylindrique dont on se sert dans beaucoup de familles, y compris le couvercle plat avec anse; mais la cuisine qui s'y fait est singulièrement diabolique. Ces marmottes sont envoyées, à courte distance, par des obusiers de tranchée qui, mal foi, visent bien dans les tranchées d'en face, les nôtres en l'espèce. Ces lourds engins viennent lentement, et comme c'est la nuit de préférence que l'ennemi nous réserve ces surprises, on les voit admirablement arriver, car ils ont, comme tout ce qui sort de l'enfer, des queues de feu ou mèches; ils montent puis redescendent sans se presser et c'est tout à coup un tintamarre assourdissant.

L'effet produit ressemble un peu à celui d'un crapaud de feu d'artifice qui lui aussi a des queues et des éclatements multiples, mais imaginez alors un crapaud monstre, invraisemblable, dont les éclatements successifs ébranleraient tous les échos et vous casseraient les oreilles; et je dois dire que notre première impression a été de nous émerveiller de cette belle pièce de pyrotechnie qui venait de rompre la monotonie de nos nuits et de la canonnade...

Pendant deux nuits, les Allemands nous ont envoyés leurs « minenwerfers » et nous nous consolions en nous disant que si pour l'assaut, le commandement préférait la souplesse et l'allant des troupes plus jeunes, du moins il avait confiance dans l'endurance et la fermeté d'âme des territoriaux pour garder seuls les tranchées jusqu'à l'heure voulue, quelle que fût l'intensité du feu de l'ennemi. Il me sera permis d'ajouter que nous avons, ce faisant, épargné à nos camarades de l'active l'effet de ces minenwerfers toujours à redouter pour les nerfs; en effet, en nous tirant dessus, les obusiers de tranchée allemande se sont démasqués, ce qui a permis à notre artillerie de les anéantir avant l'heure de l'assaut; pendant l'attaque et toute la bataille les crapauds allemands se sont complètement tus.

C'est qu'ils avaient eu à faire à des pièces de notre artillerie créées spécialement pour eux, les « crapouillots ». Comme leur nom l'indique, quoi qu'il soit dit surtout à leur forme, ce sont aussi, et j'y ai déjà fait allusion, des obusiers de tranchée envoyant leurs projectiles à courte distance. Mais, pour bien affirmer la supériorité de tout ce qui est français sur la lourdeur tonitruante, ces projectiles n'ont rien de la vulgarité d'une marmite; ils sont même très élégants, car ce sont des espèces de torpilles munies de trois ailes ou ailettes qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'entrent pas dans la gueule de l'obusier; ces ailettes augmentent la puissance rotative de l'engin et lui permettent de tomber exactement daplomb à l'endroit voulu...

Le spectacle qui, celui-là, se donnait maintenant au grand jour, était vraiment curieux; on voyait la torpille monter tranquillement, puis redescendre à toute vitesse; les distances étaient si courtes qu'il semblait d'abord qu'elle allait nous retomber dessus; mais non, elle allait bien un peu plus

LA GUERRE

532. JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 1^{er} juillet, 15 heures.

Nuit calme dans le Nord et dans la région d'Arras et jusque'en Champagne. L'attaque allemande en Argonne signalée hier, a été particulièrement violente. Les forces engagées peuvent être évaluées à deux divisions. Cette attaque a été enrayée. Deux nouvelles tentatives sur nos tranchées à l'Est de la route de Binarville ont été repoussées. Une autre attaque violente engagée par l'ennemi dans la région de Metzeral a été complètement arrêtée. Les Allemands ont subi des pertes importantes.

Paris, 23 heures.

Dans le Nord, journée relativement calme, cependant, au Nord d'Arras, canonnade très violente. Devant Dompierre, une de nos mines a bouleversé les éléments d'organisation ennemie. Canonnade soutenue sur le front de l'Aisne. Il est confirmé que les Allemands ont attaqué, le 30 juin, entre la route de Binarville et le Four de Paris avec une extrême vigueur et dans l'intention de percer nos lignes de défense. Nos premières tranchées n'ont pu être atteintes qu'en raison du bouleversé causé par les projectiles de gros calibres et de l'emploi d'obus asphyxiants. L'ennemi a été arrêté grâce à la solidarité de notre organisation de seconde ligne, et refoulé aussitôt par les contre-attaques de notre infanterie qui s'est établie sur un front distant d'environ 200 mètres des éléments détruits de notre première ligne. Le bombardement ennemi a continué aujourd'hui. Deux nouvelles attaques ont été immédiatement arrêtées par notre artillerie. Duel d'artillerie dans la région du bois d'Ailly, de Flirey et du bois Le Prétre. Dans les Vosges, après le bombardement de notre front Langensfeldkopf-Hgensfirst, deux attaques ennemies ont été lancées contre nous et complètement repoussées.

Les Nouveaux Sous-Secrétaires à la Guerre

Le choix de MM. Joseph Thierry et Justin Godart, comme sous-secrétaires d'Etat à la guerre est devenu définitif. Tous deux ayant donné leur consentement M. Millerand a fait signer hier après-midi par M. Poincaré les deux décrets sanctionnant leur nomination. Les décrets sont précédés du rapport suivant adressé à M. le Président de la République :

« L'initiative que vous avez bien voulu approuver en revêtant de votre signature le décret qui plaçait à la tête de la direction de l'artillerie un sous-secrétaire d'Etat, a, de l'aveu unanime, produit de si heureux résultats qu'il a paru utile d'entrer plus avant dans la voie ouverte par cette innovation. « Ainsi bien, une des parties importantes de la tâche du ministre de la guerre dans les circonstances actuelles est-elle de se déplacer fréquemment, tant pour visiter à l'intérieur les manufactures et usines travaillant pour la défense nationale que pour se tenir en contact permanent, par des tournées sur le front, avec les armées, il lui sera d'autant plus aisé de faire face à ces obligations qu'il sera assisté, pour l'administration même de son département, de nouveaux collaborateurs. « Le gouvernement a été ainsi amené à penser que la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat, placés à la tête, l'un des services de l'intendance, l'autre du service de santé, était, à tous points de vue, justifiée. »

M. Thierry sera chargé des services de l'intendance, particulièrement lourds en temps de guerre et qui comprennent, comme on sait, le ravitaillement, l'habillement et l'équipement. M. Godart aura la direction de la santé, dont l'importance n'est pas à démontrer. M. Thomas garde, bien entendu, les munitions. M. Millerand, comme ministre de la guerre, a accepté volontiers ces collaborateurs dont il connaît le zèle, les capacités et qui doivent l'aider dans sa tâche si difficile.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 1^{er} juillet.

Les colloques de la Chambre sont assez animés à cause de l'importance des Commissions convoquées : Commission du budget, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission des dommages de la guerre, Commission de la marine de guerre, etc. A séance, les premiers projets à l'ordre du jour sont adoptés sans discussion. Signations le projet tendant à proroger exceptionnellement les délais fixés pour la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906 et la proposition concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose. Les tribunes du public sont presque vides et peu de députés sont présents. Ces derniers préfèrent s'occuper des bruits de remaniement ministériel en circulation, bruits qui d'ailleurs sont à cette heure à peu près démentis. D'autre part, on s'intéresse fort à la création de nouveaux sous-secrétaires d'Etat. M. Aristide Robert, de l'Yonne, ne ramène pas les députés quand il monte à la tribune. M. Jobert combat la demande d'ajournement de sa proposition ayant pour objet de reconnaître aux membres du Parlement le droit permanent d'enquêter sur les services de la Nation et de contrôler des dépenses publiques. M. Delarou, rapporteur, lui succède et donne les excellentes raisons pour lesquelles la Commission s'oppose à la discussion immédiate. La Chambre malgré l'opposition de M. Jobert d'ajourner la proposition, et après avoir entendu M. Diagne, député noir du Sénégal, vote le passage à la discussion des articles suivants : le 1^{er} juillet la suite de la discussion du projet soumettant aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie. Le projet relatif à l'attribution aux femmes mariées de la puissance paternelle en temps de guerre est également adopté avec quelques modifications. Les autres projets à l'ordre du jour, notamment celui de M. Réville, relatif au Metzariat sont ajournés au 8 juillet. Demain séance inattendue.

DANS LES AIRS

Exploits d'Aviateurs Russes

Le Lokai Anzeiger annonce que deux aviateurs russes ont bombardé la gare de Przeworsk. Un train de munitions a explosé. La voie ferrée a été sérieusement endommagée.

LA GUERRE

532. JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 1^{er} juillet, 15 heures.

Nuit calme dans le Nord et dans la région d'Arras et jusque'en Champagne. L'attaque allemande en Argonne signalée hier, a été particulièrement violente. Les forces engagées peuvent être évaluées à deux divisions. Cette attaque a été enrayée. Deux nouvelles tentatives sur nos tranchées à l'Est de la route de Binarville ont été repoussées. Une autre attaque violente engagée par l'ennemi dans la région de Metzeral a été complètement arrêtée. Les Allemands ont subi des pertes importantes.

Paris, 23 heures.

Dans le Nord, journée relativement calme, cependant, au Nord d'Arras, canonnade très violente. Devant Dompierre, une de nos mines a bouleversé les éléments d'organisation ennemie. Canonnade soutenue sur le front de l'Aisne. Il est confirmé que les Allemands ont attaqué, le 30 juin, entre la route de Binarville et le Four de Paris avec une extrême vigueur et dans l'intention de percer nos lignes de défense. Nos premières tranchées n'ont pu être atteintes qu'en raison du bouleversé causé par les projectiles de gros calibres et de l'emploi d'obus asphyxiants. L'ennemi a été arrêté grâce à la solidarité de notre organisation de seconde ligne, et refoulé aussitôt par les contre-attaques de notre infanterie qui s'est établie sur un front distant d'environ 200 mètres des éléments détruits de notre première ligne. Le bombardement ennemi a continué aujourd'hui. Deux nouvelles attaques ont été immédiatement arrêtées par notre artillerie. Duel d'artillerie dans la région du bois d'Ailly, de Flirey et du bois Le Prétre. Dans les Vosges, après le bombardement de notre front Langensfeldkopf-Hgensfirst, deux attaques ennemies ont été lancées contre nous et complètement repoussées.

Les Nouveaux Sous-Secrétaires à la Guerre

Le choix de MM. Joseph Thierry et Justin Godart, comme sous-secrétaires d'Etat à la guerre est devenu définitif. Tous deux ayant donné leur consentement M. Millerand a fait signer hier après-midi par M. Poincaré les deux décrets sanctionnant leur nomination. Les décrets sont précédés du rapport suivant adressé à M. le Président de la République :

« L'initiative que vous avez bien voulu approuver en revêtant de votre signature le décret qui plaçait à la tête de la direction de l'artillerie un sous-secrétaire d'Etat, a, de l'aveu unanime, produit de si heureux résultats qu'il a paru utile d'entrer plus avant dans la voie ouverte par cette innovation. « Ainsi bien, une des parties importantes de la tâche du ministre de la guerre dans les circonstances actuelles est-elle de se déplacer fréquemment, tant pour visiter à l'intérieur les manufactures et usines travaillant pour la défense nationale que pour se tenir en contact permanent, par des tournées sur le front, avec les armées, il lui sera d'autant plus aisé de faire face à ces obligations qu'il sera assisté, pour l'administration même de son département, de nouveaux collaborateurs. « Le gouvernement a été ainsi amené à penser que la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat, placés à la tête, l'un des services de l'intendance, l'autre du service de santé, était, à tous points de vue, justifiée. »

M. Thierry sera chargé des services de l'intendance, particulièrement lourds en temps de guerre et qui comprennent, comme on sait, le ravitaillement, l'habillement et l'équipement. M. Godart aura la direction de la santé, dont l'importance n'est pas à démontrer. M. Thomas garde, bien entendu, les munitions. M. Millerand, comme ministre de la guerre, a accepté volontiers ces collaborateurs dont il connaît le zèle, les capacités et qui doivent l'aider dans sa tâche si difficile.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 1^{er} juillet.

Les colloques de la Chambre sont assez animés à cause de l'importance des Commissions convoquées : Commission du budget, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission des dommages de la guerre, Commission de la marine de guerre, etc. A séance, les premiers projets à l'ordre du jour sont adoptés sans discussion. Signations le projet tendant à proroger exceptionnellement les délais fixés pour la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906 et la proposition concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose. Les tribunes du public sont presque vides et peu de députés sont présents. Ces derniers préfèrent s'occuper des bruits de remaniement ministériel en circulation, bruits qui d'ailleurs sont à cette heure à peu près démentis. D'autre part, on s'intéresse fort à la création de nouveaux sous-secrétaires d'Etat. M. Aristide Robert, de l'Yonne, ne ramène pas les députés quand il monte à la tribune. M. Jobert combat la demande d'ajournement de sa proposition ayant pour objet de reconnaître aux membres du Parlement le droit permanent d'enquêter sur les services de la Nation et de contrôler des dépenses publiques. M. Delarou, rapporteur, lui succède et donne les excellentes raisons pour lesquelles la Commission s'oppose à la discussion immédiate. La Chambre malgré l'opposition de M. Jobert d'ajourner la proposition, et après avoir entendu M. Diagne, député noir du Sénégal, vote le passage à la discussion des articles suivants : le 1^{er} juillet la suite de la discussion du projet soumettant aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie. Le projet relatif à l'attribution aux femmes mariées de la puissance paternelle en temps de guerre est également adopté avec quelques modifications. Les autres projets à l'ordre du jour, notamment celui de M. Réville, relatif au Metzariat sont ajournés au 8 juillet. Demain séance inattendue.

DANS LES AIRS

Exploits d'Aviateurs Russes

Le Lokai Anzeiger annonce que deux aviateurs russes ont bombardé la gare de Przeworsk. Un train de munitions a explosé. La voie ferrée a été sérieusement endommagée.

LA GUERRE

532. JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 1^{er} juillet, 15 heures.

Nuit calme dans le Nord et dans la région d'Arras et jusque'en Champagne. L'attaque allemande en Argonne signalée hier, a été particulièrement violente. Les forces engagées peuvent être évaluées à deux divisions. Cette attaque a été enrayée. Deux nouvelles tentatives sur nos tranchées à l'Est de la route de Binarville ont été repoussées. Une autre attaque violente engagée par l'ennemi dans la région de Metzeral a été complètement arrêtée. Les Allemands ont subi des pertes importantes.

Paris, 23 heures.

Dans le Nord, journée relativement calme, cependant, au Nord d'Arras, canonnade très violente. Devant Dompierre, une de nos mines a bouleversé les éléments d'organisation ennemie. Canonnade soutenue sur le front de l'Aisne. Il est confirmé que les Allemands ont attaqué, le 30 juin, entre la route de Binarville et le Four de Paris avec une extrême vigueur et dans l'intention de percer nos lignes de défense. Nos premières tranchées n'ont pu être atteintes qu'en raison du bouleversé causé par les projectiles de gros calibres et de l'emploi d'obus asphyxiants. L'ennemi a été arrêté grâce à la solidarité de notre organisation de seconde ligne, et refoulé aussitôt par les contre-attaques de notre infanterie qui s'est établie sur un front distant d'environ 200 mètres des éléments détruits de notre première ligne. Le bombardement ennemi a continué aujourd'hui. Deux nouvelles attaques ont été immédiatement arrêtées par notre artillerie. Duel d'artillerie dans la région du bois d'Ailly, de Flirey et du bois Le Prétre. Dans les Vosges, après le bombardement de notre front Langensfeldkopf-Hgensfirst, deux attaques ennemies ont été lancées contre nous et complètement repoussées.

Les Nouveaux Sous-Secrétaires à la Guerre

Le choix de MM. Joseph Thierry et Justin Godart, comme sous-secrétaires d'Etat à la guerre est devenu définitif. Tous deux ayant donné leur consentement M. Millerand a fait signer hier après-midi par M. Poincaré les deux décrets sanctionnant leur nomination. Les décrets sont précédés du rapport suivant adressé à M. le Président de la République :

« L'initiative que vous avez bien voulu approuver en revêtant de votre signature le décret qui plaçait à la tête de la direction de l'artillerie un sous-secrétaire d'Etat, a, de l'aveu unanime, produit de si heureux résultats qu'il a paru utile d'entrer plus avant dans la voie ouverte par cette innovation. « Ainsi bien, une des parties importantes de la tâche du ministre de la guerre dans les circonstances actuelles est-elle de se déplacer fréquemment, tant pour visiter à l'intérieur les manufactures et usines travaillant pour la défense nationale que pour se tenir en contact permanent, par des tournées sur le front, avec les armées, il lui sera d'autant plus aisé de faire face à ces obligations qu'il sera assisté, pour l'administration même de son département, de nouveaux collaborateurs. « Le gouvernement a été ainsi amené à penser que la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat, placés à la tête, l'un des services de l'intendance, l'autre du service de santé, était, à tous points de vue, justifiée. »

M. Thierry sera chargé des services de l'intendance, particulièrement lourds en temps de guerre et qui comprennent, comme on sait, le ravitaillement, l'habillement et l'équipement. M. Godart aura la direction de la santé, dont l'importance n'est pas à démontrer. M. Thomas garde, bien entendu, les munitions. M. Millerand, comme ministre de la guerre, a accepté volontiers ces collaborateurs dont il connaît le zèle, les capacités et qui doivent l'aider dans sa tâche si difficile.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 1^{er} juillet.

Les colloques de la Chambre sont assez animés à cause de l'importance des Commissions convoquées : Commission du budget, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission des dommages de la guerre, Commission de la marine de guerre, etc. A séance, les premiers projets à l'ordre du jour sont adoptés sans discussion. Signations le projet tendant à proroger exceptionnellement les délais fixés pour la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906 et la proposition concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose. Les tribunes du public sont presque vides et peu de députés sont présents. Ces derniers préfèrent s'occuper des bruits de remaniement ministériel en circulation, bruits qui d'ailleurs sont à cette heure à peu près démentis. D'autre part, on s'intéresse fort à la création de nouveaux sous-secrétaires d'Etat. M. Aristide Robert, de l'Yonne, ne ramène pas les députés quand il monte à la tribune. M. Jobert combat la demande d'ajournement de sa proposition ayant pour objet de reconnaître aux membres du Parlement le droit permanent d'enquêter sur les services de la Nation et de contrôler des dépenses publiques. M. Delarou, rapporteur, lui succède et donne les excellentes raisons pour lesquelles la Commission s'oppose à la discussion immédiate. La Chambre malgré l'opposition de M. Jobert d'ajourner la proposition, et après avoir entendu M. Diagne, député noir du Sénégal, vote le passage à la discussion des articles suivants : le 1^{er} juillet la suite de la discussion du projet soumettant aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie. Le projet relatif à l'attribution aux femmes mariées de la puissance paternelle en temps de guerre est également adopté avec quelques modifications. Les autres projets à l'ordre du jour, notamment celui de M. Réville, relatif au Metzariat sont ajournés au 8 juillet. Demain séance inattendue.

DANS LES AIRS

Exploits d'Aviateurs Russes

Le Lokai Anzeiger annonce que deux aviateurs russes ont bombardé la gare de Przeworsk. Un train de munitions a explosé. La voie ferrée a été sérieusement endommagée.

LA GUERRE

532. JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 1^{er} juillet, 15 heures.

Nuit calme dans le Nord et dans la région d'Arras et jusque'en Champagne. L'attaque allemande en Argonne signalée hier, a été particulièrement violente. Les forces engagées peuvent être évaluées à deux divisions. Cette attaque a été enrayée. Deux nouvelles tentatives sur nos tranchées à l'Est de la route de Binarville ont été repoussées. Une autre attaque violente engagée par l'ennemi dans la région de Metzeral a été complètement arrêtée. Les Allemands ont subi des pertes importantes.

Paris, 23 heures.

Dans le Nord, journée relativement calme, cependant, au Nord d'Arras, canonnade très violente. Devant Dompierre, une de nos mines a bouleversé les éléments d'organisation ennemie. Canonnade soutenue sur le front de l'Aisne. Il est confirmé que les Allemands ont attaqué, le 30 juin, entre la route de Binarville et le Four de Paris avec une extrême vigueur et dans l'intention de percer nos lignes de défense. Nos premières tranchées n'ont pu être atteintes qu'en raison du bouleversé causé par les projectiles de gros calibres et de l'emploi d'obus asphyxiants. L'ennemi a été arrêté grâce à la solidarité de notre organisation de seconde ligne, et refoulé aussitôt par les contre-attaques de notre infanterie qui s'est établie sur un front distant d'environ 200 mètres des éléments détruits de notre première ligne. Le bombardement ennemi a continué aujourd'hui. Deux nouvelles attaques ont été immédiatement arrêtées par notre artillerie. Duel d'artillerie dans la région du bois d'Ailly, de Flirey et du bois Le Prétre. Dans les Vosges, après le bombardement de notre front Langensfeldkopf-Hgensfirst, deux attaques ennemies ont été lancées contre nous et complètement repoussées.

Les Nouveaux Sous-Secrétaires à la Guerre

Le choix de MM. Joseph Thierry et Justin Godart, comme sous-secrétaires d'Etat à la guerre est devenu définitif. Tous deux ayant donné leur consentement M. Millerand a fait signer hier après-midi par M. Poincaré les deux décrets sanctionnant leur nomination. Les décrets sont précédés du rapport suivant adressé à M. le Président de la République :

« L'initiative que vous avez bien voulu approuver en revêtant de votre signature le décret qui plaçait à la tête de la direction de l'artillerie un sous-secrétaire d'Etat, a, de l'aveu unanime, produit de si heureux résultats qu'il a paru utile d'entrer plus avant dans la voie ouverte par cette innovation. « Ainsi bien, une des parties importantes de la tâche du ministre de la guerre dans les circonstances actuelles est-elle de se déplacer fréquemment, tant pour visiter à l'intérieur les manufactures et usines travaillant pour la défense nationale que pour se tenir en contact permanent, par des tournées sur le front, avec les armées, il lui sera d'autant plus aisé de faire face à ces obligations qu'il sera assisté, pour l'administration même de son département, de nouveaux collaborateurs. « Le gouvernement a été ainsi amené à penser que la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat, placés à la tête, l'un des services de l'intendance, l'autre du service de santé, était, à tous points de vue, justifiée. »

M. Thierry sera chargé des services de l'intendance, particulièrement lourds en temps de guerre et qui comprennent, comme on sait, le ravitaillement, l'habillement et l'équipement. M. Godart aura la direction de la santé, dont l'importance n'est pas à démontrer. M. Thomas garde, bien entendu, les munitions. M. Millerand, comme ministre de la guerre, a accepté volontiers ces collaborateurs dont il connaît le zèle, les capacités et qui doivent l'aider dans sa tâche si difficile.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 1^{er} juillet.

Les colloques de la Chambre sont assez animés à cause de l'importance des Commissions convoquées : Commission du budget, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission des dommages de la guerre, Commission de la marine de guerre, etc. A séance, les premiers projets à l'ordre du jour sont adoptés sans discussion. Signations le projet tendant à proroger exceptionnellement les délais fixés pour la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906 et la proposition concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose. Les tribunes du public sont presque vides et peu de députés sont présents. Ces derniers préfèrent s'occuper des bruits de remaniement ministériel en circulation, bruits qui d'ailleurs sont à cette heure à peu près démentis. D'autre part, on s'intéresse fort à la création de nouveaux sous-secrétaires d'Etat. M. Aristide Robert, de l'Yonne, ne ramène pas les députés quand il monte à la tribune. M. Jobert combat la demande d'ajournement de sa proposition ayant pour objet de reconnaître aux membres du Parlement le droit permanent d'enquêter sur les services de la Nation et de contrôler des dépenses publiques. M. Delarou, rapporteur, lui succède et donne les excellentes raisons pour lesquelles la Commission s'oppose à la discussion immédiate. La Chambre malgré l'opposition de M. Jobert d'ajourner la proposition, et après avoir entendu M. Diagne, député noir du Sénégal, vote le passage à la discussion des articles suivants : le 1^{er} juillet la suite de la discussion du projet soumettant aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie. Le projet relatif à l'attribution aux femmes mariées de la puissance paternelle en temps de guerre est également adopté avec quelques modifications. Les autres projets à l'ordre du jour, notamment celui de M. Réville, relatif au Metzariat sont ajournés au 8 juillet. Demain séance inattendue.

DANS LES AIRS

Exploits d'Aviateurs Russes

Le Lokai Anzeiger annonce que deux aviateurs russes ont bombardé la gare de Przeworsk. Un train de munitions a explosé. La voie ferrée a été sérieusement endommagée.

LA GUERRE

532. JOURNÉE

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 1^{er} juillet, 15 heures.

Nuit calme dans le Nord et dans la région d'Arras et jusque'en Champagne. L'attaque allemande en Argonne signalée hier, a été particulièrement violente. Les forces engagées peuvent être évaluées à deux divisions. Cette attaque a été enrayée. Deux nouvelles tentatives sur nos tranchées à l'Est de la route de Binarville ont été repoussées. Une autre attaque violente engagée par l'ennemi dans la région de Metzeral a été complètement arrêtée. Les Allemands ont subi des pertes importantes.

Paris, 23 heures.

Dans le Nord, journée relativement calme, cependant, au Nord d'Arras, canonnade très violente. Devant Dompierre, une de nos mines a bouleversé les éléments d'organisation ennemie. Canonnade soutenue sur le front de l'Aisne. Il est confirmé que les Allemands ont attaqué, le 30 juin, entre la route de Binarville et le Four de Paris avec une extrême vigueur et dans l'intention de percer nos lignes de défense. Nos premières tranchées n'ont pu être atteintes qu'en raison du bouleversé causé par les projectiles de gros calibres et de l'emploi d'obus asphyxiants. L'ennemi a été arrêté grâce à la solidarité de notre organisation de seconde ligne, et refoulé aussitôt par les contre-attaques de notre infanterie qui s'est établie sur un front distant d'environ 200 mètres des éléments détruits de notre première ligne. Le bombardement ennemi a continué aujourd'hui. Deux nouvelles attaques ont été immédiatement arrêtées par notre artillerie. Duel d'artillerie dans la région du bois d'Ailly, de Flirey et du bois Le Prétre. Dans les Vosges, après le bombardement de notre front Langensfeldkopf-Hgensfirst, deux attaques ennemies ont été lancées contre nous et complètement repoussées.

Les Nouveaux Sous-Secrétaires à la Guerre

Le choix de MM. Joseph Thierry et Justin Godart, comme sous-secrétaires d'Etat à la guerre est devenu définitif. Tous deux ayant donné leur consentement M. Millerand a fait signer hier après-midi par M. Poincaré les deux décrets sanctionnant leur nomination. Les décrets sont précédés du rapport suivant adressé à M. le Président de la République :

« L'initiative que vous avez bien voulu approuver en revêtant de votre signature le décret qui plaçait à la tête de la direction de l'artillerie un sous-secrétaire d'Etat, a, de l'aveu unanime, produit de si heureux résultats qu'il a paru utile d'entrer plus avant dans la voie ouverte par cette innovation. « Ainsi bien, une des parties importantes de la tâche du ministre de la guerre dans les circonstances actuelles est-elle de se déplacer fréquemment, tant pour visiter à l'intérieur les manufactures et usines travaillant pour la défense nationale que pour se tenir en contact permanent, par des tournées sur le front, avec les armées, il lui sera d'autant plus aisé de faire face à ces obligations qu'il sera assisté, pour l'administration même de son département, de nouveaux collaborateurs. « Le gouvernement a été ainsi amené à penser que la nomination de deux sous-secrétaires d'Etat, placés à la tête, l'un des services de l'intendance, l'autre du service de santé, était, à tous points de vue, justifiée. »

M. Thierry sera chargé des services de l'intendance, particulièrement lourds en temps de guerre et qui comprennent, comme on sait, le ravitaillement, l'habillement et l'équipement. M. Godart aura la direction de la santé, dont l'importance n'est pas à démontrer. M. Thomas garde, bien entendu, les munitions. M. Millerand, comme ministre de la guerre, a accepté volontiers ces collaborateurs dont il connaît le zèle, les capacités et qui doivent l'aider dans sa tâche si difficile.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 1^{er} juillet.

Les colloques de la Chambre sont assez animés à cause de l'importance des Commissions convoquées : Commission du budget, Commission d'assurance et de prévoyance sociale, Commission des dommages de la guerre, Commission de la marine de guerre, etc. A séance, les premiers projets à l'ordre du jour sont adoptés sans discussion. Signations le projet tendant à proroger exceptionnellement les délais fixés pour la liquidation et l'imputation des dépenses de la santé publique par la loi du 22 juin 1906 et la proposition concernant les militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose. Les tribunes du public sont presque vides et peu de députés sont présents. Ces derniers préfèrent s'occuper des bruits de remaniement ministériel en circulation, bruits qui d'ailleurs sont à cette heure à peu près démentis.

Blessés ennemis, leur donnent des soins, en dépit des actes d'hostilités systématiques commis par les Autrichiens contre nos brancardiers.

Sur le Front Turc

La Mort mystérieuse de l'attaché militaire allemand à Constantinople

Des dépêches allemandes communiquent les renseignements suivants sur la mort de l'attaché militaire allemand à Constantinople, mort que nous avons annoncée dans un précédent numéro.

« Tandis que le colonel von Leipzig, de retour des Dardanelles, changeait à la gare d'Usna Kopru, sa tenue militaire contre des vêtements civils et rangeait son revolver dans l'armoire de sa chambre, la balle atteignit le colonel au front.

« Les milieux militaires et politiques de Constantinople sont profondément émus de cet accident. Les dernières nouvelles parvenues ont été publiées hier soir, annonçant que le colonel Leipzig a succédé à sa blessure.

« Les Turcs voudraient offrir leur offre la Paix

Le correspondant du Daily Telegraph à Rome télégraphie :

« J'apprends d'une excellente source ottomane que la Turquie ne prendra pas elle-même l'initiative de négocier une paix séparée avec les Alliés, mais que si quelque puissance — l'Italie par exemple — faisait des suggestions dans ce sens, elles trouveraient à la Turquie un terrain très favorable ».

Turs et Italiens

D'après une dépêche du Caire au Courrier de la Sera, tous les consuls italiens résidant en Palestine, ainsi que 450 réfugiés italiens, sont arrivés dans cette ville, venant de Beyrouth.

« C'est la situation faite aux Italiens en Asie-Mineure qui a causé leur départ de Turquie.

Quand sera prise Constantinople ?

Le correspondant de la Gazette de Lorraine a eu l'occasion de converser avec un journaliste italien qui revient de Constantinople et des Dardanelles :

D'après les renseignements qu'il m'a donnés, l'espri public dans la capitale ottomane, surtout depuis l'intervention italienne, est profondément ému ; personne ne met plus en doute la victoire finale des Alliés.

Le journaliste en question, qui vient de passer un mois à Constantinople, est convaincu que d'ici à un mois ou deux tout au plus, tout sera terminé et Constantinople tombera dans les mains des Alliés.

Le correspondant de la Gazette de Lorraine ne partage pas cette appréciation optimiste.

De Thespis à Mars

Spéculateurs enthousiastes, qui applaudissent les disciples de Molière qu'en un théâtre ambulante génère promena de Nord au Sud, vous souvenez-vous de la tente immense qui s'élevait sur vos têtes ?

« Les autorités américaines prennent leurs précautions pour empêcher les espions allemands de violer la neutralité des Etats-Unis en expédiant des radiotélégrammes contenant des indications sur la date des départs des navires, ainsi que sur la route qu'ils doivent suivre ».

L'éditorial américain du New-York Herald fait connaître que les Allemands se servent d'un poste de T. S. F. de Sayville, Long-Island (île de la côte américaine en face de New-York) pour informer leurs sous-marins opérant sur les côtes anglaises du départ des navires quittant l'Amérique.

Cette station de T. S. F. est contrôlée par le gouvernement des Etats-Unis et la transmission d'informations militaires y est interdite. Mais les télégrammes, rédigés comme des télégrammes ordinaires, répondent en réalité à un Code militaire secret.

Vapeur torpillé

Le vapeur Scottish Monarch, allant à Manchester, avec un chargement de sucre, a été torpillé près de Danumore. Une partie de l'équipage a été débarquée à Danumore. Le reste manque.

EN GRÈCE

La majorité vénéliste

Les journaux vénélistes publient la liste nominative des 184 députés qui ont déclaré officiellement, après leur élection, appartenir au parti libéral, c'est-à-dire au parti de M. Venizelos.

Chronique Locale

ALLIANCE FRANCO-BELGE Conférence de M. Louis Barthou AU HAVRE

La conférence qui sera faite, demain samedi, au Grand-Théâtre, à huit heures et demie du soir, par M. Louis Barthou, ancien président du Conseil, au profit des Soupes Populaires de Bruxelles, est organisée par l'Alliance franco-belge.

« Secourir les Belges qui, restés chez eux, supportent avec une courtoise résignation le joug allemand, tel est le but immédiat de l'Alliance Franco-Belge, que préside M. Th. Steeg, et placée sous le haut patronage de M. le baron Guillaume, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges, à Paris, Louis Barthou, ancien président du Conseil des ministres, et Dalimier, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Beaux-Arts.

C'est au « Comité de Secours et d'Alimentation » qui s'est constitué en Belgique au début des hostilités de Bruxelles, l'héroïque M. Max, que l'Alliance Franco-Belge veut venir en aide sans aucun retard. Chaque jour s'accroît la multitude des indigents qui doivent avoir recours à ce Comité.

C'est à tous ces infortunés qu'il s'agit de venir en aide.

Pendant que la vaillante armée belge continue à combattre sans relâche et sans défaillance aux côtés de nos et de nos alliés, portons secours aux Belges qui, chez eux, luttent aussi à leur façon, par la fermeté et la dignité de leur attitude, montrant une confiance inébranlable en la libération prochaine.

Leur cause sera plaidée par M. Louis Barthou, avec son admirable éloquence, dans sa conférence de demain soir : La Belgique et la Guerre. Et c'est cause gagnée par avance devant notre population havraise si patriote, si généreuse.

La Journée de l'Orphelin des Armes

POUR les Orphelins !

La générosité privée a déjà beaucoup fait depuis le commencement de la guerre. Elle fera beaucoup encore, sans aucun doute.

L'œuvre à accomplir est si intéressante, si vaste, elle touche à tant de misères physiques et morales, elle met dans son programme tant de confiance en la solidarité nationale, qu'elle réunit sans peine tous les concours, groupe toutes les aides, forme comme un faisceau de toutes les initiatives qui lui permettront d'atteindre le but cherché.

Aujourd'hui, c'est au nom des petits enfants qu'elle prie. Et quelle cause est plus touchante et plus belle, plus digne de tous les réconforts et de toutes les sollicitudes que celle de l'enfance malheureuse, victime de la situation épouvantable créée par la guerre ?

Que de foyers soudainement dévastés par la mort, que d'espoirs et de rêves anéantis ! Devant la réalité brutale dont ils ne comprennent pas encore, pour un grand nombre, toute la part de douleurs imméritées, devant la rigueur impitoyable du Destin, ils demeurent les petits, que la guerre a frappés, eux aussi, par ricochet.

Il faut que nous venions tous à l'aide de cette enfance qui entre dans la vie par la voie des larmes et dont le seul soutien est la communauté de nos attentions et de nos soins.

Il faut que cet avenir de la France soit sauvegardé, qu'il soit élevé, protégé, conduit vers des destinées heureuses.

Il faut qu'au passé se rattache, par la chaîne éprouvée de nos sollicitudes, le Demain qui bénéficiera un jour de nos sacrifices.

C'est au nom de ces orphelins de la guerre que nos concitoyens se mettront dimanche en route et viendront, une fois de plus, rendre l'escarcelle.

Le Havre, ville généreuse et bonne, où la philanthropie fut toujours et mieux qu'un mot joli, Le Havre fera sûrement bon accueil aux aimables messagers.

La solidarité emprunte aux jours d'épreuves que nous vivons une fraternité plus intime et plus effective. Elle s'accusera, à nouveau, dimanche, avec une spontanéité et un empressement significatifs.

Les participations les plus modestes forment par leur nombre et leur association des manifestations d'une importance immense. Que chacun de nous fasse le geste de charité, qu'il le fasse de grand cœur, comme de coutume, comme l'accomplissement joyeux d'un devoir, avec cette pensée touchante que la tristesse des heures qui passent se fleurira par lui d'un sourire d'enfant.

ALBERT HERRENSCHMIDT.

Morts au Champ d'honneur

Nous apprenons avec un vif sentiment de regret la mort du sous-lieutenant Louis Pochet Lebarbier de Tinan, du 146^e régiment d'infanterie, tué glorieusement à l'ennemi le 16 juin dernier.

Le regretté défunt était le frère de Mme Maurice Taconet et de M. le colonel Pochet Lebarbier de Tinan, commandant du 2^e régiment de spahis.

Nous adressons à Mme Louis Pochet Lebarbier de Tinan, sa veuve ; à ses enfants ; à M. et Mme Maurice Taconet ; à M. le colonel Pochet Lebarbier de Tinan, et à leurs familles l'expression de nos sincères condoléances.

M. Pierre Le Henaff, caporal au 320^e régiment d'infanterie, blessé le 30 mai, dans un combat du Nord, est mort le lendemain des suites de ses blessures.

M. Le Henaff habitait Colleville-VC her. M. Prosper Langevin, 26 ans, employé d'octroi au Havre, fils de M. Langevin, chef pontier à Dieppe, a été tué le 5 juin, aux environs d'Arras. En février dernier, M. Langevin avait déjà perdu un fils.

M. Charles Holtzman-Corbel, soldat d'infanterie, est mort au combat de N... le 8 juin, à l'âge de 27 ans. Le défunt habitait 38, quai Lambarde, au Havre.

Legion d'Honneur Est inscrit au tableau de la Légion d'honneur pour le grade de chevalier :

M. Guérin (M.-E.), sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie.

« Très brillante conduite au feu depuis le début de la guerre. Blessé par la troisième fois grièvement le 30 mai, ayant été reconduit à un hôpital de tir par sa section de mitrailleuses, et s'apercevant un groupe ennemi, n'a pas hésité, pour le disperser, à amener une pièce en un point particulièrement dangereux, où il fut atteint d'un éclat de bombe. Etrécit, son premier souci fut de rendre compte à son capitaine, qu'il avait rempli la mission qui lui avait été confiée. »

A l'Ordre du Jour de l'Armée D'un récent ordre du jour de la 5^e division d'infanterie nous extrayons la mention suivante qui concerne un de nos concitoyens : le caporal Buzac (Raymond), du 120^e régiment d'infanterie :

« Le 5 juin, agent de liaison, s'est dépensé sans compter pendant 36 heures, sous un bombardement violent. »

Nous y trouvons également la mention suivante : Le sous-lieutenant Grand-d'Esnon, du 120^e régiment d'infanterie :

« Son feu violent de mousqueterie, d'artillerie et de grenades, a dirigé le 5 juin, dans un combat de ruse, avec un calme et un sang-froid remarquables, l'attaque de deux sections. »

Nouvelles Militaires Infanterie (armée active). — Mutation : M. Simoni, lieutenant-colonel au 7^e, passe au 74^e.

Les promotions suivantes sont ratifiées : (réserve), au grade de capitaine, M. Charrier, du 74^e ; au grade de sous-lieutenant, M. Piromont, du 320^e, maintenus.

Obèques de M. Leblanc Nous avons annoncé le décès de M. Leblanc agent voyer d'arrondissement honoraire à Senvis, survenu le 27 juin dernier.

Ce fonctionnaire départemental fit presque toute sa carrière dans notre ville. Nommé agent voyer cantonal au Havre, le 16 juillet 1870, il succéda le 1^{er} juillet 1900, à M. Yacossin. Admis à la retraite le 1^{er} janvier 1914, il ne devait guère en profiter, atteint qu'il fut presque aussitôt par un mal incurable.

Il était officier d'académie et titulaire de la médaille de bronze de la municipalité. L'inhumation devant avoir lieu à Boisguillaume, un groupe de fonctionnaires, d'administrateurs et d'amis s'était réuni à la gare pour saluer le corps avant son départ. Citons au hasard : MM. Benoist, sous-préfet et Lescout, secrétaire de l'arrondissement, et Plichon, adjoint au maire de Sainte-Adresse ; plusieurs membres de la Chambre de commerce et des municipalités de la région ; Sautier, agent voyer d'arrondissement ; Oubi, Lefèvre, Landrieu, Leroux, Houllet et Berthaux, agents voyers cantonaux ; Martin et Danlos, chefs cantonniers ; une délégation de cantonniers, et de nombreux amis.

Parmi les couronnes, on remarquait celle offerte par les agents voyers et cantonniers de l'arrondissement du Havre.

M. Sautier, agent-voyer d'arrondissement et président du groupe départemental des agents-voyers, prononça les quelques paroles suivantes :

An nom des agents-voyers et cantonniers de l'arrondissement du Havre, au nom du groupe départemental des agents-voyers, je viens exprimer les regrets que nous laisse cette fin prématurée d'un camarade et loyal, d'un ancien chef de service respecté.

L'an dernier, de son plein gré, Leblanc avait pris sa retraite, désirant jouir d'un repos nécessaire après tant d'années de services.

Cruellement frappé par la perte de sa chère femme, il voulut se recueillir, se consacrer aux siens.

milieu des événements qui se déroulent en notre région en 1870-71.

La brochure de Mlle Ois-Cox se trouve en vente aux Librairies Flammarion et Dombre, et chez M. Hofmann, rue de Paris. Elle sera lue avec intérêt et l'on saura gré à l'auteur de sa pensée généreuse.

Four nos Soldats

Dans les espèces. — Les élèves de l'École de filles rue Massillon, 30 fr. ; Service technique de la surveillance des travaux confiés à l'industrie, 32 fr. ; Dames gardiennes des Gaves Gécères : Mme Moreau, 81, rue Gustave-Brindeau, 5 fr. ; Mme Brantôme, 71, boulevard Amiral-Mouchet, 5 fr. ; Ecole maternelle des Donnes, 4 fr. 75 ; Ecole maternelle rue Massillon, 6 fr. ; Ecole rue Raspail (trains sanitaires), 14 fr. ; Elèves du lycée de jeunes filles, 25 fr. ; Ecole Jean Macé, 30 fr. ; Fonderies Havraises (33^e souscription), 13 fr. 75 ; Fonderies Havraises (34^e et 35^e souscriptions), 28 fr. ; le personnel des élèves de l'École rue Amiral-Courbet, 43 fr. 90 ; Ecole communale de garçons rue Gustave-Flaubert, 5 fr. ; la directrice le personnel de l'École pratique de jeunes filles (10^e rue Fontaine), 10 fr. ; Ecole rue de l'Empire, 14 fr. 75 ; le personnel employé, ouvriers et ouvrières de l'usine Desmarais frères, 122 fr. 85 ; Mme Mahi, 2 fr. ; Fonderies Havraises (37^e souscription), 14 fr. 75 ; Fonderies Havraises (38^e souscription), 14 fr. 75 ; 9^e mouvement sur les émoulements et salaires de l'usine du Havre de la Société anonyme Westinghouse (mois de mai), 1,581 fr. 13 ; Ecole A. Glatigny, Lillebonne, 12 fr. ; Fonderies Havraises (39^e souscription), 14 fr. 75. Total, 2,083 fr. 40. — Listes précédentes, 99,639 fr. 35 ; ensemble au 30 juin 1915 : 101,722 fr. 75.

Dans les espèces. — Mme Danger. Ecole rue de l'Alma, Ecole de filles cernées des Donnes, M. Rosa Willwald, Mme Dijon, Mme Ledezec, Ecole de Beurreville, Ecole du Tillou, Ecole maternelle rue de la Centre, Mme Vassave, anonyme, Mme Louis Courant, anonyme, Ecole de Notre-Dame-de-Bec, Ecole maternelle rue Gustave-Brindeau, Mme Venel, anonyme, Mme Ghabaut, Mme Fétvier, anonyme, M. Breton (Ecole rue Massillon), Ecole maternelle rue Perceval, Ecole maternelle rue de Normandie, Mme Venel, Mlle Pigeon.

FOUR NOS SOLDATS

Tampon « Electra » contre les odeurs cadavériques. Dépôt : Pharmacie Principale et Pharmacie des Haies Centrales. Prix 0 fr. 50.

Les Orphelins de la Guerre (Colonie d'Eretat)

La permanence de l'Association des Orphelins de la guerre aura lieu comme d'habitude, samedi prochain, 3 juillet, à l'Hôtel Moderne, boulevard de Strasbourg, de 10 heures à 4 heures. Les dons et souscriptions seront reçus avec reconnaissance. Nous pouvons maintenant annoncer qu'un nouveau convoi de près de cent petits orphelins de guerre arrivera le 8 juillet à Eretat.

Comité Municipal des Réfugiés

Le Comité municipal des réfugiés nous prie à nouveau de faire un appel pressant à la charité havraise à laquelle il s'adresse pour lui demander des vêtements, linge, chaussures pour hommes, femmes ou enfants.

Tous les vêtements usagés et les dons en argent permettant d'acheter des vêtements neufs seront reçus avec grande reconnaissance.

Les personnes possédant des logements à louer ou pouvant offrir aux malheureux réfugiés des locaux gratuits sont également priées de bien vouloir se faire inscrire au bureau de l'Hôtel de Ville.

Le Comité adresse à l'avance tous ses remerciements les plus chaleureux aux donateurs.

Groupement des Réfugiés Ardennais

Réunion générale dimanche 4 juillet, de 10 heures à 12 heures à l'Hôtel de Ville, salle C, et chaque premier dimanche du mois, même salle.

Permanence du Comité, même salle, le mercredi de chaque semaine (sauf le mercredi 11 juillet), de 5 heures à 6 heures du soir.

Les Listes de Rapatriés civils

Communiqué de la préfecture :

Le public est informé que la 3^e et la 4^e liste des rapatriés civils, publiées grâce à l'activité et au dévouement de M. Edouard Audouin, de Gennevilliers de Paris. Ces listes comprennent les noms, prénoms, âges, professions, domicile habituel et résidence actuelle des deux mille cinq cents rapatriés civils du Havre du 1^{er} au 31 avril. Elles sont vendues, comme les deux premières, au prix coûtant de 1 franc.

La cinquième liste paraîtra dans quelques jours et les deux dernières dans le courant du mois prochain.

Remise de Distinctions

La Place du Havre nous communique cette note :

A l'occasion de la remise des croix de guerre et décorations, qui doit avoir lieu aujourd'hui vendredi, boulevard François I^{er}, à 45 heures, les médaillés et décorés militaires en congé et civils sont invités à se rendre à leur présence l'éclat de cette cérémonie.

compagnie pour sa belle conduite et son sang-froid en divers incendies.

Le sergent-fourrier Lemoisson a lui-même été cité trois fois, et le sapeur auxiliaire Rifflmacher est titulaire de huit citations à l'ordre du jour du régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Expériences de Sauvetage

Notre concitoyen, M. Allan Redou, dont nous avons récemment relaté l'invention, a été autorisé par M. le contre-amiral gouverneur du Havre, à démontrer l'efficacité de son gilet de sauvetage.

Les expériences ont eu lieu dimanche dernier de 10 h. 20 à 11 heures. Cinq exercices ont eu lieu successivement, en présence de plusieurs officiers des marines alliées, et ont permis de démontrer les excellentes qualités de l'appareil, notamment sa flottabilité et sa solidité.

« Les bons résultats ainsi obtenus par M. Redou ne peuvent manquer d'attirer sur son invention l'attention des autorités et de créer des pouvoirs compétents, justement soucieux d'assurer le plus possible le sauvetage des victimes des catastrophes maritimes, si multipliées à cette heure par les événements de la guerre. »

Quelle est cette femme ?

C'est une bien énigmatique personne que cette femme d'une quarantaine d'années qui fut arrêtée il y a quatre jours pour filouterie d'atiments dans un restaurant de la rue de la Montparnasse, à Paris. En vain, M. Gaubert, commissaire de police du quartier du Mail, cherchait-il à connaître son état civil, toutes les questions que lui posa le magistrat l'inculpée se contenta de répondre :

« Je regrette infiniment de ne pouvoir vous être agréable, mais j'ai des raisons supérieures pour me taire. »

Elle finit, sous le simple nom de X..., la dirigeur sur le dépôt.

Les recherches entreprises au service anthropométrique établissent que cette inconnue avait des antécédents judiciaires, mais les deux condamnations qu'elle a déjà subies à Paris et au Havre, ont été prononcées également contre X...

On se demande si cette femme, qui a un léger accent d'Alsace n'est pas une Allemande cherchant à échapper au camp de concentration. A moins qu'elle n'ait quel-que grave défaut sur la conscience.

Contre la Typhoïde L'ENTERO VACCIN LUMIERE

Nos articles relatifs à la communication faite à l'Académie des Sciences de Paris sur la vaccination contre la typhoïde par la voie gastro-intestinale avec l'Entero Vaccin Lumière ont provoqué un très vif mouvement d'intérêt, et de toutes parts on nous demande des précisions, des renseignements sur le vaccin préparé dans les laboratoires Lumière de Lyon-Montplaisir et qui, d'ailleurs, doit se trouver à la disposition du public dans les grandes pharmacies.

Si le nom de Lumière est universellement respecté et apprécié dans le monde scientifique, peu de personnes savent que les frères Lumière, les deux modes savants lyonnais, ont patiemment édifié depuis plus de vingt années rue Villon, à Montplaisir-Lyon, en dehors de toute réclamation personnelle ou commerciale, un centre de recherches scientifiques où il leur a été possible d'étudier dans des conditions exceptionnelles d'indépendance les questions les plus diverses, susceptibles de marquer un progrès en chimie, en physiologie, en thérapie, en bactériologie ou dans une quelconque branche de la médecine.

Depuis 1914, avec les professeurs Koehler, Bérard, Weil, Péhu, avec le distingué chimiste Chevrolier, ils ont communiqué à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine les remarquables résultats de leurs efforts. En quelques années, ils ont enrichi la pharmacopée française de nombreuses acquisitions d'une valeur éprouvée parmi lesquelles nous rappellerons les Opzons, la Persidine, l'Herminophényl, l'Hémoplasme et enfin la Cryogénine.

La bactériologie n'avait pas tardé à exercer sur ces savants, aussi patients que désintéressés, un attrait irrésistible. La Tuberculose et l'immunisation antituberculeuse tentèrent d'abord leur activité et ils eurent le mérite de signaler à la Société de bactériologie en décembre 1911 le danger de certaines méthodes.

Mais un champ d'expérimentation nouveau s'ouvrait à l'effort persévérant de MM. Lumière avec la vaccination contre la typhoïde.

En novembre 1912, en juin 1913, ils communiquaient à l'Académie des Sciences les conclusions originales de leurs études sur les Sérum antityphoïdiques et le 19 janvier 1914, sous les auspices du docteur Roux de l'Institut Pasteur, ils affirmèrent publiquement la possibilité de la Vaccination gastro-intestinale avec l'Entero Vaccin, affirmation qui était renouvelée dans la suite à la Société de thérapeutique et tout dernièrement encore à l'Académie des Sciences.

L'Entero Vaccin Lumière immunise sans risque et sans danger contre la typhoïde. Les Français sauront-ils user de sa précieuse protection.

Accident d'Automobile

Mercredi matin, vers onze heures et demie, la jeune Germaine Hamont, âgée de six ans, demeurant chez ses parents, rue d'Iéna, 37, se rendait au magasin des Gaves Générales et traversait la rue Gustave-Brindeau.

A ce moment survint une automobile militaire conduite par le chauffeur Étienne Goursat, âgé de vingt-sept ans, lequel se rendait aux Abattoirs. L'automobile allait à une allure modérée et tenait le côté droit de la chaussée. La jeune Hamont ne prit pas garde à l'arrivée du véhicule et se plaça imprudemment devant. Le chauffeur avait cependant fait sonner son signal avertisseur.

Il donna, de plus, un brusque coup de volant pour éviter la filette, mais ne put y réussir. L'enfant fut renversée et passa sous les roues, mais elle eut plus de peur que de mal.

Encore une bonne Capture

Un Malfaiteur est arrêté. Il avait une valise remplie d'effets volés.

Dans notre numéro de lundi, nous avons relaté l'essentielle capture, opérée par le brigadier de la Sûreté Beauchamp et le sous-brigadier Garandel, d'un malfaiteur, Marie-Joseph-Jules-Gabriel Boulogne, dit Gaby, âgé de 29 ans, originaire de la Pointe-à-Pitre, lequel était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de la Seine, pour une tentative de meurtre commise à Paris.

« Une compagnie d'un nommé Robert Savart, âgé de 31 ans, originaire de la Pointe-à-Pitre, lequel était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de la Seine, pour une tentative de meurtre commise à Paris.

Aux cris poussés par la victime, les malfaiteurs avaient pris la fuite. Cependant, Savart avait pu être rejoint et mis à la disposition de la police parisienne. Il avait déclaré qu'il était arrivé à Paris le 6 juin, venant du Havre.

Cette déclaration avait donné l'éveil à la Sûreté qui pensa aussitôt que son complice, Boulogne, pouvait bien être retourné au Havre. Il ne s'y trouvait d'ailleurs pas seul, ainsi qu'il le lui avoua.

A la Recherche d'une Valise

Lorsque Boulogne fut arrêté, M. Bataillé chef de la Sûreté se demanda si cet individu était venu au Havre avant de partir. Sa curiosité sur ce point fut d'autant plus aigüe qu'il savait que Boulogne avait mis beaucoup d'insistance à affirmer qu'il n'avait aucune valise en venant au Havre. Dans l'Hôtel de la place Gambetta, où il avait pris pension, on n'avait rien trouvé lui appartenant.

Les inspecteurs de la Sûreté Beauchamp, Tournet et Garandel furent alors chargés de continuer les recherches à ce sujet. Leurs investigations furent, on va le voir, couronnées de succès.

Il découvrit d'abord, dans un garni de la place des Haies-Centrales, la présence d'une femme Gaillois, femme Anlon, qui se fait appeler Delvino et se dit artiste lyrique. Cette femme est âgée de 22 ans. Elle est arrivée de Dieppe récemment où elle avait fait la connaissance de Boulogne. La femme Anlon avait dans sa chambre, ces temps derniers, une valise qui disparut subitement au lendemain de l'arrestation de Boulogne.

En effet, aussitôt que Boulogne eut été mis sous les verrous, un individu connu jusqu'ici sous le prénom de Henry, était venu chez la femme Anlon. Il avait demandé à la femme Anlon et à la propriétaire du garni de vouloir bien lui donner la valise qui appartenait à Boulogne. La propriétaire s'y refusa. Mais la femme Anlon, qui était considérée comme la maîtresse de Boulogne, dit à Henry : « Tu peux l'emporter ». Et ce dernier l'emporta.

Sur la piste de la valise et du nommé Henry, les inspecteurs continuèrent leurs recherches pour les trouver tous deux.

Il s'apprêtait bientôt que le détenteur de la valise se nommait Henry Lambert, âgé de 29 ans, artiste lyrique. Il avait loué une chambre 410, rue de la Mailleterie.

Lorsque cette retraite fut découverte, M. Bataillé, chef de la Sûreté, s'y rendit avec ses agents et y opéra une perquisition minutieuse. L'amenée valise y était. Elle ne contenait déjà plus tout ce qui s'y trouvait lorsqu'elle était chez la femme Anlon. Lambert avait prélevé une partie des bijoux qu'elle renfermait pour les confier à un débi-tenant du quartier en priant ce dernier d'en parler à personne.

Le Butin

Au moment de sa découverte, la valise contenait encore plusieurs bijoux tels que bagues, boutons de chemises, broches, puis douze stylographes d'une valeur de 64 francs pièce, une dizaine de chemises de soie de toute première qualité, un pyjama. Mais elle contenait aussi un revolver chargé de six balles et deux fausses-clefs, indication précieuse sur la moralité des possesseurs de la valise.

Ce qui acheva de perdre Lambert fut l'espri de la police, c'est qu'il commit l'imprudence de se livrer à des prodigalités avec les bijoux en sa possession. Il donna deux bagues à une fille soumise dite Léa et vendit, pour trois francs, des paires de bas de soie ayant une valeur de près de vingt francs, à une autre fille soumise dite Gaby. Ces deux femmes qui sortent d'une maison de tolérance de Rouen, avaient été amenées au Havre par Boulogne et Lambert ; elles n'ont pas été inquiétées.

Il n'en fut pas de même de Lambert qui fut cueilli mercredi soir alors qu'il rentrait à sa chambre. Jeudi matin, M. Bataillé, chef de la Sûreté lui a fait subir une interrogatoire minutieuse. Il commença par expliquer que s'il s'était intéressé à la valise en question c'était parce qu'elle lui appartenait à demi. Elle lui avait, parait-il, servi pour voyager depuis six semaines en compagnie de Boulogne.

Lambert avait, selon lui, connu Boulogne à Paris, il y a six semaines seulement. Il lui avait dit : « Je suis artiste lyrique et me trouve sans travail, mais j'aurais pu trouver un engagement ». Boulogne lui demanda de l'accompagner au Havre puis il accepta de l'héberger jusqu'au jour où il aurait trouvé quelque chose.

« Comme je n'avais pas de valise, ajouta-t-il, je me servais de la sienne, mais je ne me suis jamais aperçu qu'il s'y trouvait des bijoux. »

Lorsqu'il lui fut demandé si c'était lui ou Boulogne qui se servait des fausses-clefs et du revolver trouvés dans la valise, Lambert parut interloqué mais se garda bien de répondre.

Le Parquet de la Seine

La Sûreté du Havre s'étant mis en rapport avec M. Durand, juge d'instruction à Paris, chargé de l'instruction de la tentative de meurtre, le magistrat parisien répondit qu'il était prêt de maintenir Lambert en état d'arrestation et qu'il répondait à sa capture par un mandat d'amener.

Actuallement A TOUS les RAYONS SOLDÉS DE FIN de SAISON

M. MOTET REPRISSE, 22, rue de la Harpe, 17, r. N. Thiers

THEATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre SOIRÉE DE GALA « COLETTE BAUDOUCHE »

Nous avons déjà annoncé, le spectacle de gala organisé par l'imprésario Ch. Barot, est définitivement fixé au mardi 6 juillet prochain.

On sait que cette représentation est donnée avec le concours de MM. de Férandy et Paul Monnet dans les rôles qu'ils ont créés à la Comédie-Française et Galipaux dans son émulsion de « La Guerre en pantoufles » où il est, par lui-même, inimitable.

Colette Baudouche est, en effet, un émouvant symbole de la fidélité de l'Alsace-Lorraine au souvenir de la France et d'un tendre amour que celle-ci n'a jamais cessé de témoigner à tous les grands cœurs obscurs qui, pendant 45 ans, n'ont pas désespéré de la patrie.

C'est un spectacle réconfortant et entre tous excellentement monté par le groupe philanthropique dit « Œuvre Amicale des Journées » dont M. Ch. Barot est le président.

Théâtre-Cirque Omnia

Cinéma Omnia Pathé Aujourd'hui vendredi, spectacle de 5 h. 30 à 8 h. 30, avec programme argumenté de vues inédites, avec prix réduits pour les militaires de tous grades alliés.

Communications Diverses

Ponts interdits à la circulation. - Le pont de la Citadelle pont situé sur l'écluse faisant communiquer les bassins de l'Eure et de la Citadelle, sera interdit à la circulation du dimanche 4 juillet à 6 heures, au mardi 6 juillet à 12 heures, pour cause de réparations.

Feuilleton du PETIT HAVRE 12

VISION ROUGE PAR Georges MALDAGUE PREMIÈRE PARTIE Le Secret de Jean Ernestine, baissée sous la table, pour rasser une pièce de ruban, se relevait :

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce au siège social, 5, rue Galigny. - Téléphone n° 220.

MM. les Sociétaires sont priés d'assister au service religieux qui sera célébré samedi prochain, 3 juillet, à 5 heures du matin, en l'église Sainte-Anne, à la mémoire de Monsieur Raymond LE BOUBENEC

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Harmonie Maritime. - Répétition générale obligatoire ce soir, à 8 h 1/2 très précises, à l'École de Ville, pour le concert qui aura lieu prochainement au gouvernement négoce, à Sainte-Adresse.

TRIBUNAUX

Conseil de Guerre permanent de la 3^e région de corps d'armée, séant à Rouen

Audience du 30 Juin Présidence de M. le Colonel ESTRABON, du 116^e régiment d'infanterie.

Le réserviste Jean-Louis Eugène Barrière, du 36^e d'infanterie, inculpé de désertion à l'intérieur en temps de guerre, a été reconnu coupable et condamné à deux ans de travaux publics.

Le réserviste Charles-Fernand-Albert Dubois, du 319^e d'infanterie, inculpé de désertion à l'intérieur en temps de guerre, a été reconnu coupable et condamné à deux ans de travaux publics.

Le réserviste Victor-Louis Miquelot, du 36^e d'infanterie, inculpé de désertion à l'intérieur en temps de guerre, a été reconnu coupable et condamné à deux ans de travaux publics.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Journée de l'Orphelinat des Armées

Fouguesseville. - La quête faite à l'occasion de la Journée Française a produit 47 fr. 50, celle de dimanche dernier pour l'Orphelinat des Armées, 28 francs. Ces deux quêtes ont été faites par MM. Lemesle, maire, et Dubois, secrétaire de Mairie.

Gerville. - La quête faite à l'occasion de la Journée Française par Mmes Jeanne Delavoisier, Suzanne Lambert, Henriette Cholat, Jeanne Cholat, a produit 115 francs.

La générosité des habitants ne s'est pas démentie, la quête du dimanche dernier pour l'Orphelinat des Armées, faite par Mmes Marguerite Féras, Alice Lefebvre, Marie Dubois et Thérèse Lambert, a donné 118 francs. Ces résultats encourageants sont tout à l'honneur des aimables sollicités comme du patriotisme de la population.

Manneville-la-Govet. - Grâce à la bonne organisation, la Journée de l'Orphelinat des Armées a produit dans cette charmante commune la somme de 118 fr. C'est un excellent résultat.

Notre aimable chroniqueur méritait des compliments et des remerciements.

Caudeville. - Dimanche dernier 27 juin, la Journée de l'Orphelinat des Armées a été des plus réussies. Grâce au dévouement de nos charmantes quêteuses, Mmes Morel, Mmes Coustier, Durand, Landrin, Renoult, Samson, le produit a atteint la somme de 487 fr. 65. C'est un joli résultat.

Aussi nous adressons tous nos plus vifs remerciements aux aimables quêteuses.

Graville-Sainte-Honorine. - Le Comité gravillais de l'Union des Femmes de France a organisé la Journée des Orphelins de l'Armée. La quête a produit 2,380 fr. Le Conseil municipal de Graville ayant voté la somme de 100 fr. L'ensemble, 2,480 francs a été versé à la Sous-Préfecture.

Notre aimable chroniqueur méritait des compliments et des remerciements.

Graville-Sainte-Honorine. - Le Comité gravillais de l'Union des Femmes de France a organisé la Journée des Orphelins de l'Armée. La quête a produit 2,380 fr. Le Conseil municipal de Graville ayant voté la somme de 100 fr. L'ensemble, 2,480 francs a été versé à la Sous-Préfecture.

Sainte-Adresse

Paiement des allocations aux familles des mobilisés. - Le paiement des allocations aux familles des mobilisés aura lieu à la mairie de Sainte-Adresse, le lundi 5 juillet courant, à deux heures du soir.

Océville

Paiement des allocations, etc. - Le percepteur se rendra à la mairie, le vendredi 2 juillet, à 9 heures, pour payer les allocations aux familles de mobilisés, les réquisitions de chevaux, de transports et de denrées, ainsi que pour recevoir les contributions.

Gontreville l'Orcher

Subscription. - Sommes versées par le bachelier de Gontreville pour achat de draps de couchage pour nos jeunes soldats et pour l'œuvre du Pain des Prisonniers de guerre.

M. Bassot, 100 francs. MM. Poul Larcher, Joseph Larcher, chacun 10 fr. M. L. Leroux, A. Fleury, Mmes Grandin, Vve Barry, Mlle G. Henry, chacun 5 francs.

M. J. Leroy, P. Delhalle, Mmes Vve Courseaux, Vve F. Louvel, chacun 3 francs. Mme Vve Lepellu, 2 fr. 50.

M. M. Capelle, Pissel, Rsa. Bassot, Vaquet, Mlle Limare, Mme Vve et M. M. Legallais, E. Blondel, Mmes E. Brunet, E. Aubert, L. Drieu, Vve Bunel, chacun 50 cent.

Mme G. Blondel, 35 cent. - Total : 498 fr. 55. Sur cette somme sera prélevé 50 francs pour l'achat de 25 draps de couchage et le solde soit de 90 fr. 55 a été versé au Comité cantonal de l'Œuvre du Pain des Prisonniers de Guerre.

Fécamp

Un « Mort » qui serait vivant. - Nous avons parlé, au mois d'octobre, d'un jeune homme de Fécamp, M. Marcel Couture, 33 ans, marié et père de trois enfants, domicilié à Puteaux (Seine), fils de Mme veuve Saunier, débitante, 14, quai Guy-de-Maistre, et beau-frère de M. G. Legallais, entrepreneur de couvertures, rue Argusière. Marcel Couture avait été porté officiellement comme mort de ses blessures le 18 septembre dans un hôpital de Reims, et un service funèbre en lieu pour lui eu l'église de Saint-Etienne le mercredi 21 octobre, sur l'initiative de sa mère.

Or sa jeune femme, Mme Marcel Couture, actuellement à Puteaux, a écrit à la date du 23 mai, son frère, M. Gaston Senay, 211, rue de la République, à Paris, et lui a écrit qu'elle n'est pas morte, mais qu'elle est à Puteaux, et qu'elle n'a rien de commun avec le Marcel Couture qui est à Paris, et bien reconnu qu'il s'agissait de son mari.

Marcel Couture, de Puteaux, serait donc prisonnier des Allemands et la Croix-Rouge de Genève a donné à sa femme une adresse à laquelle elle lui écrit chaque mois en Allemagne.

Jamais il n'a répondu ni donné de ses nouvelles, écrites de sa main. Mais il n'est pas le seul à être ainsi. Tout porte donc à croire qu'il est bel et bien vivant.

BULLETIN DES HALLES

HALLE DE MONTVILLIERS JEUDI 1^{er} JUILLET 1915 (Télégramme de notre Correspondant)

Table with 4 columns: COURS, JOURN. PRÉC., HAUTEUR, HAUTEUR. Rows include sacs de blé de 100 kil., Prix du pain (Taxe officielle), etc.

Le PETIT HAVRE en Voyage

Dans le but de faciliter à ceux de nos lecteurs qui sont allés à s'absenter du Havre, soit pour leurs affaires, soit par agrément, la lecture journalière de « Le Petit Havre », nous avons décidé de créer un service d'abonnements temporaires.

Le « Petit Havre » leur sera régulièrement envoyé par la poste, à l'adresse qu'ils nous donneront dans leur demande laquelle devra être accompagnée de timbres-poste ou d'un mandat représentant le montant des journaux, que nos lecteurs désirent recevoir à raison de 1 fr. 50 par mois pour la Seine-Inférieure et les départements limitrophes et 2 francs pour les autres départements.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 1^{er} juillet. - Joseph PRESTAUX, rue Belloc, 6.

Le plus Grand Choix de Bicyclettes « Touriste » 1501. entièrement équipées à 150 francs.

DECES

Du 1^{er} juillet. - Victor DELABRIÈRE, 60 ans, journalier, rue du Bastion, 41; Eugène TREMAUVILLE, 60 ans, journalier, rue Victor-Hugo, 163; Paul NICOLLE, 30 ans, garçon coiffeur, rue de la Paix, 75; Joseph ZAMMAY, 28 ans, charbonnier, à bord du steamer greffin « Goodwood »; Aïcha HALLOT, veuve GREFFIN, 60 ans, sans profession, place de l'Arseal, 17.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers. Deuil complet en 12 heures. Sur demande, un personnel initié en deuil peut à choisir à domicile. TELEPHONE 93

Imprimerie du Journal LE PETIT HAVRE

LETTRES DE DÉCÈS

Depuis 6 francs le cent

M. Louis POCHET LEBARBIER du TINAN. - M. Georges POCHET LEBARBIER du TINAN; M. Suzanne POCHET LEBARBIER du TINAN; M. A. LOUIZE; M. et M^{me} Maurice TACONET, leurs Enfants et Petits-Enfants.

Le Colonel POCHET LEBARBIER du TINAN, commandant le 2^e régiment de spahis, et M^{me} POCHET LEBARBIER du TINAN; M. et M^{me} Gaston POCHET LEBARBIER du TINAN et leurs Enfants; M. et M^{me} André de LABORDE-NOGUEZ et leurs Enfants; M. et M^{me} Emilie POCHET;

Ont la douleur de vous faire part de la mort de Monsieur Louis POCHET LEBARBIER du TINAN - Sous-lieutenant au 146^e régiment d'infanterie - Mort au champ d'honneur le 16 juin 1915, à l'âge de 37 ans.

Leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et neveu.

Et vous prient d'assister à la Messe qui sera dite pour le repos de son âme, samedi prochain, 3 juillet, à neuf heures du matin, en l'église de Sainte-Adresse.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Mort au Champ d'Honneur

M^{me} BOUTOILLER, sa veuve; M^{me} Françoise et Marie QUÉMÈNE, ses enfants; M. et M^{me} Joseph BOUTOILLER, ses père et mère; Ses Sœurs, Frères, Beaux-Frères, Belle-Sœur, Neveu, Nièce, tous les Membres de la Famille et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur André BOUTOILLER Soldat au ... d'infanterie tué à Aix-Notelle (Pas-de-Calais), le 19 mai 1915, dans sa 35^e année.

Et vous prient de bien vouloir assister au service religieux célébré en sa mémoire, le samedi 3 juillet, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Nicolas, sa paroisse.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Mort au Champ d'Honneur

M^{me} André JULIENNE, sa veuve; M. Lucien JULIENNE, son fils; M. Adrien JULIENNE, capitaine de l'armée territoriale; M^{me} JULIENNE, ses père et mère; M^{me} veuve ALF. sa belle-mère; Les Familles JULIENNE, ALF., CADJOU, PRADER, ODINET, MARGUERITE et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur André JULIENNE Sergent au ... d'infanterie mort à Aubigny (Pas-de-Calais), le 10 juin 1915, de blessures reçues à l'ennemi, à l'âge de 36 ans.

Et vous prient de bien vouloir assister au service religieux qui sera célébré, le présent avis en tenant lieu.

Mort au Champ d'Honneur

M. et M^{me} BOURHIS; M^{me} Thérèse et Madeline BOURHIS; M. André et M^{me} Gabrielle et Yvonne BOURHIS; Les Familles PIERREVELAN, LABOUE, BERRAND et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la mort de Monsieur Yves BOURHIS Caporal au 24^e Régiment d'infanterie blessé à l'ennemi le 21 mai, et décédé le 22 mai des suites de ses blessures, à l'âge de 25 ans.

Et vous prient de bien vouloir assister au service religieux qui sera célébré, le présent avis en tenant lieu.

M. H. MICHAUX, imprimeur;

M. et M^{me} Albert DUBUC, ses père et mère; M^{me} veuve DUBUC, sa grand-mère; M. et M^{me} Charles DUBUC; M. et M^{me} Edmond DUBUC et leurs Enfants; M. et M^{me} Maurice DUBUC et ses Enfants; M. et M^{me} Paul DEVEAUX et leurs Enfants; M^{me} Marie TEREZEL; M. et M^{me} Ferdinand TEREZEL et leurs Enfants; M. et M^{me} Alphons LÉVY et leurs Enfants, ses oncles, tantes, cousins et cousines; Les Familles DUBUC, TEREZEL, TORBEUX et CRUDEMONT remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Lucien-Albert-Charles DUBUC

Monsieur Emile-Ernest PORÉE

Comptable de la Maison Paul Lawrin qui auront lieu samedi 3 courant, à huit heures du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

Le convoi se réunira à l'église.

Société de Secours Mutuels du Personnel de la Société Maritime de Manutentions Maritimes

Les membres de la Société sont instamment priés d'assister aux obsèques de Monsieur Léon-Victor LEBOSSE

Membre fondateur qui auront lieu le vendredi 2 juillet, à quatre heures du soir.

Réunion à l'église Sainte-Anne du Havre. Se munir de l'insigne. La Présidente, A. DUMESNIL. (18412)

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Madame Emélie DUGRET

Née COURCELLES décédée le 29 juin 1915, à l'âge de 35 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le 2 juillet, à huit heures et demie du matin, en la chapelle de l'Hospice Général. On se réunira à l'Hospice Général.

De la part de: M. Gustave DUGRET, son époux, et ses Enfants; M. et M^{me} Michel DUGRET; M. et M^{me} Paul DUGRET; Les Familles TERRON, FAYOL, DUMOUR, BEZEAUX et les Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de Madame Veuve BOURCIER

NÉE VICTOIRE CARRIERE décédée le 1^{er} juillet 1915, à l'âge de 83 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Qui auront lieu le samedi 3 courant, à sept heures trois quarts du matin, en l'église de Sainte-Adresse, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 41, rue des Gasillians, à Sainte-Adresse.

De la part de: M. et M^{me} Louis SÉVEY, M^{me} Bourcier, ses enfants; M. Louis SÉVEY, M^{me} Germaine et Louis SÉVEY, ses petits enfants; M. et M^{me} Léon CARRIERE et leurs enfants, ses neveux et nièces; M^{me} Juliette CARRIERE, sa petite nièce; M^{me} Adrienne PERIN; Les Familles BOURCIER, SÉVEY, CARRIERE et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M^{me} Victor RENOUSIN, sa veuve; M. et M^{me} Philibert DRIEU; M. et M^{me} Charles AUBOURG, Ses Enfants; M^{me} Fernande et Alice DRIEU; M^{me} René et Raymond DRIEU; M. Charles, Jean, Bernard et Daniel AUBOURG; M^{me} André AUBOURG, Ses Petits-Enfants; Les Membres de la Famille; M. le Maire et Messieurs les Membres du Conseil municipal de Saint-Martin-du-Manoir, et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Victor-Ephège RENOUSIN Membre du Conseil Municipal décédé le 1^{er} juillet 1915, à 4 heures du matin, dans sa 64^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le samedi 3 courant, à dix heures et demie du matin, en l'église de Saint-Martin-du-Manoir, sa paroisse.

Prix Dix pour le repas de son Âme! On se réunira au domicile mortuaire, hameau de la Forge, à dix heures un quart.

Et vous prient de bien vouloir assister à son convoi, service et inhumation, qui auront lieu le samedi 3 courant, à dix heures et demie du matin, en l'église de Saint-Martin-du-Manoir, sa paroisse. (18392)

La famille GREFFIN à la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de Madame Veuve A. GREFFIN

née HALLOT décédée le 1^{er} juillet, à l'âge de 61 ans, et vous prie d'assister au convoi, service et inhumation qui auront lieu le 3 juillet, à une heure et demie, en l'église de Notre-Dame.

Prière de se rendre au domicile mortuaire, 47, place de l'Arseal. (18312)

M. et M^{me} Albert DUBUC, ses père et mère; M^{me} veuve DUBUC, sa grand-mère; M. et M^{me} Charles DUBUC; M. et M^{me} Edmond DUBUC et leurs Enfants; M. et M^{me} Maurice DUBUC et ses Enfants; M. et M^{me} Paul DEVEAUX et leurs Enfants; M^{me} Marie TEREZEL; M. et M^{me} Ferdinand TEREZEL et leurs Enfants; M. et M^{me} Alphons LÉVY et leurs Enfants, ses oncles, tantes, cousins et cousines; Les Familles DUBUC, TEREZEL, TORBEUX et CRUDEMONT remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de

Lucien-Albert-Charles DUBUC

Monsieur Emile-Ernest PORÉE

Comptable de la Maison Paul Lawrin qui auront lieu samedi 3 courant, à huit heures du matin, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

Le convoi se réunira à l'église.

CHEMIN DE FER DE LA COTE

Messieurs les Obligataires sont informés que le coupon n° 20 est payable à partir du 1^{er} juillet, et que les 20 obligations dont les numéros suivent, sont remboursables à partir de la même date. - Numéros :

Table with 2 columns: Numéros, Montants. Rows include 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 108

VENTES PUBLIQUES

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE
VENTE MOBILIERE APRES DECES
Le Samedi 3 Juillet 1915, à dix heures et demie du matin, au Havre, Hôtel des Ventes, 62 et 64, rue Victor-Hugo, il sera procédé par Commissaire-priseur, à la vente publique du mobilier appartenant à Mme Parfait, et consistant en : Fourneau fonte, vaisselle, verrerie, chaises, table, lit-cage, literie, toilette, table de nuit, linage et objets divers.

COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE
VENTE DE GREVAUX ET MULES REFORMES
Le Lundi 5 Juillet 1915, à dix heures du matin, devant l'Hôtel des Ventes du Havre, 62, rue Victor-Hugo, il sera, par commissaire-priseur, procédé à la vente publique aux enchères de : Deux Chevaux, une Jument, et une Mule

Vente d'un Petit Camion d'Entrepoteiro
Le Samedi 3 Juillet, à onze heures et demie du matin, il sera vendu devant la Salle des Ventes, rue Victor-Hugo, n° 62, un PETIT CAMION d'Entrepoteiro.

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque.

FAILLITE HENRY

Par acte sous seings privés en date à Lillebonne du 21 juin 1915 enregistré, Monsieur DUFOT, entrepositaire à Lillebonne place Sadi-Carnot, s'est rendu acquiescent du Fonds d'Entrepoteiro dépendant de la faillite du sieur Henry de Lillebonne et situé en cette ville, rue Thiers 45. (1530)

PERDU
Mardi après-midi, dans l'avenue de la République, un sac en cuir noir. Le rapporter 63, rue Hélène. (Bonne récompense). (1532)

ON DEMANDE
Un bon Aide-Comptable non mobilisable, ou un Dame ayant bonne expérience dans cette branche. Sérieuses références exigées. Offres avec présentations bureau du journal, aux initiales J. G. (1533)

ON DEMANDE
Des Mouleurs, des Tourneurs et des Ajusteurs. Prendre l'adresse au bureau du journal. (1534)

ON DEMANDE
des Ouvriers Menuisiers, Menuisiers et Manoeuvres de Meubles. S'adresser SEMOULIER HAVRAISE, 81, boulevard Amiral-Kouchez, Le Havre. Bonnes références exigées. 30jn. 2. 4jt (1535)

OUVRIERS CHARRONS
qui désirent gagner de fortes journées, présentent-vous à la Carrosserie Georges LEPROUT, 13, rue Michelet (Ex-Président du Syndicat des Carrossiers) Qui Paise le Salaire Demandé (1536)

ON DEMANDE
UN BON CHAUFFEUR-INDUSTRIEL. Prendre l'adresse au bureau du journal. (1537)

ON DEMANDE
un Journal Le Havre, 35, rue Fontenelle. Un Apprenti. S'adresser au bureau du journal.

M^e GUÉRARD, huissier
9, rue du Champ-de-Foire. Demande de suite un PETIT CLERC

ON DEMANDE
UN JEUNE HOMME de 15 à 16 ans, pour faire les courses et le nettoyage dans un magasin. Ecrire et indiquer références Z. B. D., bureau du journal. (1538)

ON DEMANDE
un Jeune Homme de 14 à 15 ans pour courses et travail de magasin. Bonnes références exigées. S'adresser 1, rue du Lycée. (1539)

ON DEMANDE
un Jeune Homme de 14 à 15 ans pour courses et travail de magasin. Bonnes références exigées. S'adresser 1, rue du Lycée. (1539)

JEUNE HOMME
28 ans, licencié, réformé, fils d'un professeur au Collège de France, désire occupation absolue quelconque au Havre. Ecrire au bureau du journal, aux initiales X. P. (1540)

MONSIEUR ANGLAIS
35 ans, connaissant l'importation et l'exportation, cherche Emploi quelconque au Havre. Ecrire au bureau du journal, aux initiales X. P. (1541)

BONNE STENO-DACTYLOGRAPHIE
EST DEMANDÉE chez M. WORMS et C^e, 138, boulevard de Strasbourg. — Se présenter le matin de préférence. (1542)

ON DEMANDE
UNE BONNE A TOUT FAIRE pour CAFÉ-DEBIT. S'adresser 20, cours de la République. (1543)

ON DEMANDE
Bonne non couchée, ou FEMME DE MENAGE pour toute la journée. Se présenter, de 8 heures à 10 heures. Prendre l'adresse au bureau du journal. (1544)

ON DEMANDE
UNE JEUNE BONNE de 14 à 15 ans, présentée par ses parents. Prendre l'adresse au bureau du journal. (1545)

JEUNE FILLE
22 ans, ou contrat commerce demandé place auxiliaire dans Magasin de Modes, Nouveautés ou Chaussures. — Ecrire M. G., au bureau du journal. (1546)

ON DEMANDE
à Louer au Havre, pour marchandises diverses, un Magasin en sous-sol, au quartier de l'Église. Répondre 3, quai de la Marine, chez M. V. K. (1547)

Ornez votre PAPIER A LETTRES et vos ENVELOPPES du Timbre-Portrait GÉNÉRAL JOFFRE
Un Centime le Timbre En vente partout
Pour le Gros : VERGNE, 111, rue Victor-Hugo, HAVRE

Langoustes et Homards Vivants - Qualité garantie
E. VAUCHEL
21, rue Frédéric-Sauvage (Télex 15.78)

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies
PRENEZ UN CACHET « KARL »
Le Cachet KARL, produit français est un calmant infailible de l'élément douleur, quelle qu'en soit la cause.
Migraines, Névralgies, Maux de tête, Maux de dents, Rhumatismes, Fièvre, Courbatures, Grippe, etc., etc., ne résistent pas à plus d'un ou deux cachets. Cette action calmante est aussi accompagnée d'une action tonique et fortifiante.
Les cachets KARL peuvent être pris à n'importe quel moment et avec n'importe quoi. Son action ne produit aucune fatigue pour l'estomac et l'usage fréquent n'a aucun inconvénient pour les personnes délicates. Exiger les Cachets KARL et refuser tout produit similaire. Aucun produit, aucun remède préconisé pour les migraines et les névralgies ne lui est comparable.
Prix : 0 fr. 30 -- LES 12 CACHETS : 3 FR.
EN VENTE : Toutes bonnes Pharmacies et principales Drogueries médicinales, France et Etranger
Dépôt au PILON D'OR
20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

SOCIÉTÉ LE DUC ET PRESSET
Comprenant deux Pharmacies et un Laboratoire
1° La 2° La
6^e PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES PHARMACIE PRINCIPALE
56, rue Voltaire 28, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Jules-Lecasse, 2
R. LE DUC, Pharmacien L. PRESSET, Pharmacien
3° Le LABORATOIRE PRINCIPAL
de Produits Pharmaceutiques et d'Analyses
6, rue Bernardin-de-Saint-Pierre

Produits spéciaux POUR NOS SOLDATS

BIO-ALIMENTOSE 2 75
COMPRIMÉS FORMYL 1 50
DUXINE 0 75
DERMOPODE 0 75
MASQUE "ÉLECTRA" 3 --
PHARMACIES DU SOLDAT
PARASITOL 1 25
PHOSPHO-CHOCOLAT 3 90
PICZUROL 1 --
SCAPULAIRE DU SOLDAT 1 50
TAMPON "ÉLECTRA" 0 50

MÉNAGÈRES
économisez votre temps et votre argent en employant le café « BELNA » garanti pur, qui supprime brûloir, moulin et cafetière. Se prépare instantanément au moyen d'eau chaude ou froide et avec la même facilité qu'un verre d'eau sucrée.
Boîte d'essai : 0 fr. 50
Brochure explicative gratis chez MM. :
P. DESBOIS, 20, rue Thiers
M. MAILLARD, 174, cours de la République.
Ch. PAUMELLE, 133, rue de Paris.
P. ROUSSELIN, 17, place de l'Hôtel-de-Ville.
A. HARDY, 65, rue de Paris.
A. GIESE, 235, rue de Normandie.
P. BAUDLET, 29, rue Racine.
Ch. BOCCOET, 100, rue du Havre, Sainte-Adresse.
A LA CONFISERIE SUISSE, 46, rue d'Étretat.
A LA VILLE DE DIJON, 16 bis, rue du Lycée.
Ch. DUBOIS, 40, rue Moïse.
A. PAYEN, 46, rue de Sainte-Adresse.
A LA DOULE D'OR, Rayon spécial de Soldats.
Et dans les meilleures maisons de la ville.

AVIS AUX MILITAIRES
LEÇONS SPÉCIALES pour BREVET DE CHAUFFEURS
Prix Modérés
Les brevets se passent les Mardis et Vendredis de chaque semaine.
Ateliers de Réparations et de Constructions. Prix modérés
Le Garage fournit Chauffeurs sérieux
GARAGE CAPLET RUE DICQUEMARE (8038)

LE LOUVRE DENTAIRE
(Autefois 19 et 71, rue d'Étretat) est transféré
31, RUE DE METZ
DENTIERS
Livrables le jour même
RÉPARATIONS en 3 HEURES
MaVD (1562)

CORS, DURILLONS, ŒILS-DE-PERDRIX
Il ne faut pas couper vos Cors !
Génération radicale et sans danger avec le SPÉCIFIQUE DELAFONTAINE
Un flacon le Havre
En vente au PILON D'OR, 20, place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

Imprimerie du PETIT HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
IMPRESSIONS
Commerciales, Administratives et Industrielles
Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes
Catalogues - Connaissances
Factures - Memorandums - Registres
Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.
Billets de Naissances et de Mariage
LETTRES DE DÉCÈS
Travail soigné et Exécution rapide

AUTO-ÉCOLE
Pour être automobiliste MILITAIRE
Petit Logement
GARAGE, 4, Rue du HATTA, 4 (Sainte-Adresse)
EN FACE L'ÉGLISE
PRIX MODÉRÉS PAR LEÇON & A FORFAIT
D.L.Me.V. —
Administrateur-Délégué-Gérant : O. RANDOLET

Biens à Louer
Belle Maison de Campagne
avec Cour plantée de Pommes et Herbage, située à un kilomètre de la gare d'Étainbus, sur la route du tramway de Saint-Romain. A LOUER de suite.
Pour tous renseignements au Havre, prendre l'adresse au bureau du journal.

BULLETIN des HALLES
Table with columns: COMMUNES, DATES, SACS, PRIX, PAIR, SEIGLE, ORGE, AVOINE, BEURRE, ŒUFS

DENTIERS BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE
52, rue de la Bourne, 17, rue Marie-Thérèse
Reçoit les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures
Dents à 1 fr. 50 - Dents de 12 à 5 fr. - Dentiers dep. 35 fr. Dentiers haut et bas de 140 à 900 fr. de 200 à 1000 fr.
Modèles Nouveaux, Dentiers sans plaque ni crochets
Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE
Inlays or et porcelaine, Dents-Pivots, Couronnes et Bridges
Extraction gratuite pour tous les Militaires

SODALINE (Marque déposée)
Limonade hygiénique et rafraîchissante.
Tout consommateur de la « SODALINE » doit exiger cette marque gravée dans le verre.
Toute autre bouteille est une contrefaçon.
Seuls fabricants : L. MONTIZON & C^e, Havre.
DMV - 31jt (1543)

DAME
veuve habitant maison particulière, avec jardin à Sente donnerait Pension avec Logement, à dame âgée, de préférence. Prix modéré. Prendre l'adresse au bureau du journal. (1544)

A VENDRE D'OCCASION
LANDAULET 18/24 HP
PEUGEOT
MODERN GARAGE, 28, rue Frédéric-Lemaître. (1545)

MOTO
A VENDRE Forte MOTO neuve, avec magnétique Side-Car. — Ecrire LOISL, bureau du journal. (1546)

A VENDRE MOTEUR A GAZ
marque Grossley
force deux chevaux
S'adresser, 112, rue de Paris. (1547)

A VENDRE
BON CHEVAL HONGRE
BAI - Huit ans.
S'adresser 23, quai d'Orléans. (1548)

Imprimerie du PETIT HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
IMPRESSIONS
Commerciales, Administratives et Industrielles
Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes
Catalogues - Connaissances
Factures - Memorandums - Registres
Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc.
Billets de Naissances et de Mariage
LETTRES DE DÉCÈS
Travail soigné et Exécution rapide
SYPHILIS
QUERISON DEFINITIVE, SÉRIEUSE, sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT
606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 franco contre mandat
Pharmacie GIBERT, 10, rue d'Anbanco, Marseille
Imprime sur machines rotatives de la Maison DERRIÈRE (4, 6 et 8 pages)
Ve par nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposee ci-contre